

Propositions des Jeunes Populaires « Relever une génération sacrifiée »

Une formation et un marché de l'emploi plus flexibles et mieux adaptés

Proposition 1 : Modifier le droit du travail pour réduire la fracture « insiders/outside », « diplômés/peu qualifiés ».

Il faut simplifier la législation de la protection de l'emploi (LPE) et instaurer davantage de flexibilité pour l'employeur tout en évitant la multiplication des contrats précaires pour les jeunes. Il faut en finir avec l'économie des statuts et des rangs qui ne protège que des insiders, qui risquent toujours de tout perdre en perdant leur emploi, et surtout qui empêche les outsiders et les jeunes de s'insérer dans le marché du travail.

Proposition 2 : Ouvrir un grand débat public que la baisse des coûts du travail et notamment des charges sociales.

Réduire le coût du travail c'est la garantie d'une lutte efficace contre le chômage de masse des jeunes. Sans baisser les salaires, il faut réduire les couts du travail qui tuent l'entreprise par une baisse des charges.

Proposition 3 : Créer un système de « capital-formation initiale » (CFI)

A 18 ans, par exemple, chaque jeune se verrait offrir un certain capital de mois de formation qu'il est libre d'utiliser toute sa vie. Ce « capital-formation » donnerait accès à des bourses d'études, à des prêts facilités, des aides au transport, etc. Chacun serait libre d'utiliser ce capital ou non, chacun aurait la libre possibilité, tout au long de sa vie de se former selon ses besoins.

Proposition 4 : Développer un schéma national des Comités de bassin d'emploi.

Les Comités de bassin d'emploi doivent être étendus sur tout le territoire. L'Etat pourra alors redéployer l'offre de formations professionnelles (CAP, BEP, Bac pro, BTS, licence professionnelle...) sur le territoire national afin de mettre en équation l'offre de formations avec les besoins des recruteurs locaux.

Proposition 5 : Développer l'offre de transports pour les élèves et les étudiants et abaisser l'âge du permis de conduire à 16 ans

Les jeunes qui sortent de l'enseignement scolaire très tôt ont souvent besoin de se déplacer pour travailler, d'autant plus qu'ils changent souvent de jobs (intérim, petits boulots, saisonniers, etc.). Leur donner la possibilité d'être autonome et de se déplacer plus facilement est essentiel.

Pour un transfert intergénérationnel des compétences

Proposition 6 : Renforcer la variabilité d'une partie de la rémunération pour les postes de cadre en fonction des performances et supprimer l'augmentation à l'ancienneté dans la fonction publique.

Proposition 7 : Instaurer un système de parrainage entre les générations au sein des entreprises et de l'administration et développer le mécénat de compétences.

Inciter par exemple les salariés proches de la cessation d'activité, à former un jeune diplômé pendant 6 à 12 mois. Durant cette période, le formateur comme le jeune acceptant une rémunération temporairement plus faible.

Proposition 8 : Passer d'un coût forfaitaire de la taxe d'apprentissage à un coût réel des actions de formations.

Il faut instaurer plus de transparence dans la gestion de la taxe professionnelle et en faire un outil plus efficace de valorisation des parcours.

Généraliser l'apprentissage et valoriser les stages

Proposition 9 : Généraliser l'enseignement en alternance à l'Université.

Proposition 10 : Rendre l'apprentissage automatique dans toutes les formations professionnelles.

Proposition 11 : Rémunérer les stages dès le 1^{er} mois travaillé.

Le salaire d'un stagiaire est fixé à 30% du SMIC (actuellement 417,09 EUR), à la condition que son stage soit supérieur à 2 mois. Dans le cas contraire, la rémunération n'est pas obligatoire. Pour revaloriser le travail, commençons par appliquer le principe « tout travail mérite salaire ».

Proposition 12 : Intégrer les stages de plus de 3 mois dans la durée de cotisation pour la retraite.

Proposition 13 : Lutter contre les emplois déguisés.

Renforcer l'inspection du travail afin de lutter contre les emplois déguisés. Si une entreprise emploie à la suite trois stagiaires sur un même poste, il s'agit souvent d'un emploi déguisé. Une fois cet abus identifié, il faut faire appliquer des sanctions pour le faire cesser ou s'assurer que l'entreprise embauche un salarié. Stagiaire n'est pas une carrière et un stagiaire n'est pas un employé pas cher !

Valoriser l'entreprise et l'entrepreneuriat

Proposition 14 : Assouplir les conditions de passage du statut d'auto-entrepreneur au statut d'entreprise de type SARL

Faciliter la transition entre le statut d'auto-entrepreneur à celui de type SARL en réduisant les obstacles administratifs et économiques afin d'encourager les nombreux auto-entrepreneurs à passer au stade supérieur. Accompagner le développement de la création d'entreprises c'est favoriser l'emploi et donner toutes leurs chances aux jeunes entrepreneurs.

Proposition 15 : Mettre en place une « Journée nationale des Métiers Parents-Enfants » permettant aux enfants de découvrir pendant une journée le travail de leurs parents.

Proposition 16 : Créer dans le programme pédagogique d'une option « Découverte du monde de l'entreprise et création d'entreprises » en terminale, animée par un binôme professionnel-professeur

Proposition 17 : Développer un schéma national des Comités de bassin d'emploi.

Les Comités de bassin d'emploi doivent être étendus sur tout le territoire. L'Etat pourra alors redéployer l'offre de formations professionnelles (CAP, BEP, Bac pro, BTS, licence professionnelle....) sur le territoire national afin de mettre en équation l'offre de formations avec les besoins des recruteurs locaux.

Proposition 18 : Créer une « mission de l'adéquation formation/besoins du bassin d'emploi » par région.

Regroupant des membres du rectorat, conseil régional et fédérations professionnelles ces missions amélioreront l'information des jeunes sur les besoins de leur bassin d'emploi, et permettront d'ajuster les formations proposées en fonction de ses besoins.

Renforcer l'efficacité de Pôle Emploi pour les jeunes

Proposition 19 : Créer dans chaque branche un « référent jeunesse » spécialisé pour les primo-accédant.

Proposition 20 : Mettre en place, sur la base du volontariat, des primes au personnel de Pôle emploi sur leurs performances et sur le nombre de personnes qui ont trouvées un emploi grâce à leurs conseils.